PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Commissaire à la lutte contre la pauvreté

Toulouse, le 8 décembre 2025

Le préfet de la région Occitanie

à

[destinataires in fine]

Objet : Invitation à répondre au sondage 2025 sur la participation du public accueilli
PJ : Synthèse des résultats du sondage 2024
Dépliant de présentation de la participation

La lutte contre la pauvreté est un défi majeur qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs concernés.

En effet, les quatre enjeux définis dans le Pacte national des solidarités 2024-2027 engagent de nombreuses instances : services de l'Etat, collectivités territoriales, organismes de protection sociale, associations et entreprises, notamment.

Afin de garantir et d'améliorer l'efficacité des actions prévues dans le pacte, il convient de prendre en compte les attentes du public bénéficiaire.

Pour ce faire, la « *participation des personnes concernées* » (expression consacrée) a été instituée par plusieurs lois depuis 1998, comme une méthode clef de compréhension des besoins des personnes en situation de pauvreté. Elle consiste à donner la parole au public pour qu'il participe sous des formes diverses à la co-construction, la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs qui lui sont adressés.

La participation présente de nombreux avantages :

- elle permet d'accroître les compétences et l'autonomie des personnes participantes ;
- elle déconstruit les stéréotypes réciproques entre les institutions et le public ;

- elle aide à la construction d'actions efficaces car mieux adaptées aux attentes des personnes.

A ce titre, deux premiers sondages annuels ont été réalisés par le commissaire à la lutte contre la pauvreté, assisté du groupe de travail régional dédié à la Participation, pour élaborer un référentiel de la participation en région Occitanie. 111 acteurs y ont répondu en 2024.

Le sondage 2025 vise à élargir cette enquête qualitative à tous les acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté.

Ce sondage revêt une grande importance.

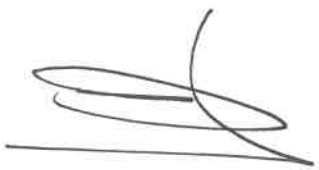
En premier lieu, il sert à mettre en lumière l'engagement des institutions dans la participation des personnes aux dispositifs qui les concernent en matière de lutte contre la pauvreté. Ce sondage ne demande aucune action supplémentaire qui ne serait pas souhaitée par votre institution.

En second lieu, ce sondage permet d'identifier les éventuelles difficultés relatives à la réalisation et la mise en œuvre des projets de participation.

En effet, le groupe de travail régional Participation placé auprès du commissaire est à disposition des structures, autant publiques que privées dans cette démarche, pour les aider à améliorer le fonctionnement des outils participatifs. En effet, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), qui anime ce groupe de travail, a été chargée par le commissaire de valoriser les outils existants, d'assurer la formation de référents et de réaliser l'analyse et le suivi du sondage annuel. Cette année, nous souhaitons publier les meilleures pratiques.

Nous encourageons donc tous les acteurs concernés à répondre à ce sondage et à contribuer ainsi à des actions mieux co-construites de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Lien du sondage : https://forms.office.com/e/X7FRiCzd6u



Pierre-André DURAND